

ARRÊTÉ

- **VU** le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- **VU** le décret n° 95-102 du 27 janvier 1995 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne autres que la France l'accès à certains corps de fonctionnaires des services médicaux et des services sociaux de l'Etat ;
- **VU** l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- **VU** l'arrêté du 18 novembre 2002 fixant les conditions d'organisation des concours et la composition du jury pour le recrutement des assistants de service social du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- **VU** l'arrêté du 28 janvier 2020 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Division
des Examens
et Concours

DEC 1 - n° 2020-15

Article 1 : Le jury du concours externe pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la session 2020 est composé ainsi qu'il suit :

Présidente du jury : Mme Isabelle TILATTI, conseillère technique de service social, conseillère technique de la rectrice, Rectorat - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne

Membres du jury :

- M. Madjid BENATTOU, assistant de service social, Rectorat - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne
- M. Jacques BOUDIER, proviseur adjoint, Lycée Edouard Branly - Châtellerault
- M. Christophe BRUNET, proviseur adjoint, Lycée Jean Moulin - Montmorillon
- Mme Alexandra DUMAS, assistante de service social, Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Deux-Sèvres
- Mme PEREZ-BARBE Colette, conseillère technique de service social, Rectorat - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 11 juin 2020

Pour la rectrice et par délégation, Bénédicte Robert
Le secrétaire général d'académie,

Jean-Jacques MAILLARD

Rectrice de l'académie de Poitiers